

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 17 NOVEMBRE 2010

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports à l'attention du Grand Conseil, dont un rapport d'information sur le redressement des finances et la modernisation de l'Etat:

Redressement des finances et modernisation de l'Etat

Le Conseil d'Etat a introduit en 2009 le principe d'une planification financière roulante. Réactualisée cette année dans le cadre de la procédure budgétaire relative à l'exercice 2011, elle faisait apparaître un excédent de la croissance des charges par rapport aux revenus supérieur à 120 millions de francs pour l'année 2012 et s'établissait à plus de 160 millions de francs en 2016. Dans un tel cas de figure, la dette progresserait de plus de 900 millions de francs. Par la mise en œuvre du programme de redressement des finances et de modernisation de l'Etat, le Conseil d'État a revu l'ensemble de la planification financière roulante afin d'atteindre l'équilibre durable des finances cantonales en 2015. La planification financière que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil nécessite une discipline et une riqueur renouvelée alors que le Canton a déjà connu de nombreux plans d'austérité. Ainsi, durant la période sous revue, les charges ne devraient progresser que de 0,7% par année alors que les revenus augmenteraient à raison de 1,2%, ce qui implique à la fois un certain nombre de mesures structurelles, mais aussi une modération de la croissance des charges par l'adoption de différentes micromesures. Malgré cela, la croissance de la dette se poursuivra et entraînera une augmentation de celle-ci de plus de 260 millions de francs à l'horizon 2015. Néanmoins, le Conseil d'Etat n'entend pas proposer au Grand Conseil de renoncer à de grands projets comme Microcity, la rénovation de son système hospitalier voire à plus long terme la construction du TransRUN. Il entend poursuivre la réforme de la fiscalité neuchâteloise, en particulier en soumettant à l'approbation du Grand Conseil de mesures en faveur des classes moyennes et des familles. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement, notamment le renforcement de la fonction financière des départements et l'attribution de moyens supplémentaires dans le domaine de la comptabilité analytique. Il soumettra également prochainement au Grand Conseil un rapport sur la gouvernance des partenariats qui a pour but de renforcer l'efficience des structures paraétatiques, ces dernières représentant le plus grand poste des dépenses de l'Etat avec une proportion inhabituellement élevée en comparaisons intercantonales, soit plus de 50% de ses charges. Le Conseil d'Etat est conscient que les hauts cadres de l'administration ont été fortement sollicités durant ces derniers mois et qu'ils le seront encore durant ces prochaines années. Il a par conséquent décidé de mettre en place un programme d'aide à la conduite et au changement, qui tienne compte non seulement des aspects purement opérationnels du management mais aussi de ses aspects humains. Il s'agit de renforcer la confiance et le respect mutuel qui doivent

caractériser les rapports entre le gouvernement et son administration, et ceci dans l'esprit d'une fierté et d'une estime de soi renouvelées.

Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Demande de crédit complémentaire urgent de 4,9 millions de francs concernant des travaux de désamiantage dans les établissements pénitentiaires cantonaux

Dans un récent rapport d'information (10.041) au Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait déjà mentionné qu'il serait indispensable de procéder à l'assainissement du bâtiment est de l'établissement de détention de la Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds en raison de la découverte de traces d'amiante. Après avoir pris connaissance des rapports d'expertise, il s'avère que le site de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier est aussi contaminé. De ce fait et vu l'importance financière des montants de désamiantage. le crédit de construction de 21 millions initialement voté en mars 2008 par le Grand Conseil ne suffit plus pour assainir les bâtiments des deux sites en rénovation. Le Conseil d'Etat adresse ainsi une demande urgente d'un montant de 4,9 millions de francs, au titre des charges d'investissement complémentaires, destiné notamment aux travaux de désamiantage et autres interventions impératives dans les bâtiments pénitentiaires cantonaux en cours de rénovation et d'agrandissement. Le Conseil d'Etat a choisi cette voie d'urgence vu les exigences impératives relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs oeuvrant dans ces bâtiments impliguant la nécessité d'un désamiantage global. De plus, la réalisation de ces travaux supplémentaires s'impose également pour garantir la santé au travail du personnel pénitentiaire et la santé publique des usagers de ces locaux durant les travaux de rénovation. A noter que l'incidence financière de ce crédit complémentaire urgent a été prise en compte dans le budget 2011 et la planification financière roulante 2012-2014 et qu'une compensation n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une augmentation générale du crédit d'engagement et non pas d'une augmentation de la tranche annuelle pour 2011. De plus, la planification financière pour les investissements futurs du Service pénitentiaire intègre déjà un montant qui prévoit à partir de l'année 2012 et jusqu'en 2014 un investissement supplémentaire d'un million de francs par an.

Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires cantonales

Pêche dans les eaux de l'Etat en 2011

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté annuel concernant la pêche dans les eaux de l'Etat en 2011, qui s'ouvrira le 1er mars 2011. Aucun changement n'est proposé par rapport à l'année 2009, où a été introduite l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux. L'an prochain, tout comme cette année, toute personne désirant acquérir un permis annuel devra ainsi être en possession d'une attestation de compétence, délivrée au terme d'un cours de formation dispensé par la Fédération neuchâteloise des pêcheurs. Cette attestation permettra d'établir que la personne est à même de juger si un poisson est viable ou non et de l'achever selon les dispositions légales, soit sans le faire souffrir inutilement. Les détenteurs de permis de courte durée (un mois ou moins) n'ont pas besoin de suivre cette formation. A noter encore que les pêcheurs au bénéfice d'un permis annuel, ayant pêché une fois entre 2004 et 2008, n'auront pas besoin non plus de cette attestation, qui est toutefois conseillée pour pouvoir pêcher dans un autre canton ; dans ce cas, elle peut s'obtenir contre la somme de 15 francs auprès du Centre suisse pour la pêche à Wangen (ZH).

Contact : Vincent Barbezat, chef du Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60.

Lutte contre les épizooties et élimination des cadavres d'animaux : stabilité des émoluments 2010

Durant les quatre dernières années, les frais de lutte conte les épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux ont sensiblement diminué. Cela permet de baisser pour 2010 les émoluments par unité gros bétail (UGB) ; le montant annuel par UGB passe ainsi de 3,32 francs à 3,19 francs. Concernant les frais d'élimination des cadavres d'animaux, une hausse du montant de l'émolument de 3,62 francs par UGB à 3,96 francs a été décidée, suite à une augmentation du poids des cadavres éliminés d'environ 40 tonnes en 2009. Ces émoluments seront directement déduits des paiements directs pour les agriculteurs. L'arrêté ainsi modifié adopté par le Conseil d'Etat entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. D'autre part, le Conseil d'Etat a décidé de baisser les émoluments perçus pour le contrôle des porcs, des moutons et des chèvres abattus dans les abattoirs du canton à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette mesure améliorera la compétitivité des abattoirs neuchâtelois.

Contact : Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, tél. 032 889 68 30.

Travaux d'entretien hivernal 2009 : subventions accordées aux communes de Neuchâtel et de Val-de-Travers

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention du fonds des routes communales aux communes de Neuchâtel et de Val-de-Travers pour les travaux d'entretien hivernal menés en 2009. Neuchâtel se verra ainsi verser le montant de 10.100 francs pour les travaux d'entretien de la route touristique de Chaumont et Val-de-Travers la somme de 12.700 francs pour les travaux menés sur la route touristique de la Nouvelle Censière, à Couvet. Le calcul de la subvention est établi sur la base d'un coût d'entretien hivernal en 2009 de 7.450 francs au kilomètre. Le montant de la subvention cantonale est de l'ordre d'environ 30% du coût total.

Contact : Jean-Marie Müller, chargé d'information au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Travaux de réfection de la route du Lac, menant d'Areuse à la Plage de Boudry: subvention accordée à la commune de Boudry

Le Conseil d'Etat a par ailleurs mis la commune de Boudry au bénéfice d'une subvention du fonds des routes communales pour la réfection de la route du Lac, menant d'Areuse à la Plage de Boudry. Le montant devisé des travaux pris en compte est arrêté à 55.000 francs. Une subvention correspondant à 35% des dépenses effectives jusqu'à un maximum de 19.300 francs est ainsi allouée.

Contact : Jean-Marie Müller, chargé d'information au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

 Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales

Pour complément d'information: Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 18 novembre 2010